



VERSAILLES

Extrait du registre des délibérations du **CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 15 février 2018

PRESIDENT : M. François DE MAZIERES, Maire (sauf délibérations 2018.02.20 et 21 : M. Alain NOURISSIER)

Sont présents :

Groupe « Liste d'Union pour Versailles »

M. NOURISSIER, Mme BOELLE, Mme DE CREPY (sauf délibération 2018.02.03), M. VOITELLIER, M. BANCAL, Mme CHAGNAUD-FORAIN, M. FRESNEL, Mme ORDAS, M. BELLAMY, Mme PIGANEAU, M. FLEURY, Mme BOUQUET et M. FRELAND,

Mme DE LA FERTE, Mme HATTRY, Mme PERILLON, M. CHATELUS, Mme RIGAUD-JURE, Mme CHAUDRON, Mme SCHMIT (sauf délibérations 2018.02.02 à 21 – pouvoir à M. CHATELUS), Mme BOURGOUIN-LABRO, M. LAMBERT, M. DARCHIS, M. THOBOIS, Mme LEHERISSEL (sauf délibération 2018.02.10), M. DELAPORTE, M. LEFEVRE (sauf délibérations 2018.02.02 à 21), Mme ANCONINA, M. PAIN, M. DE LA FAIRE (sauf délibérations 2018.02.18 à 21), M. LION, Mme JOSSET, Mme de CHANTERAC et M. ANGLES,

Groupe « Le Progrès pour Versailles »

M. DEFRANCE (sauf délibérations 2018.02.20 et 21), Mme ZENON et M. BLANCHET,

Groupe « Versailles Bleu Marine »

M. PEREZ,

Groupe « Versailles, 90 000 voisins »

M. DE SAINT SERNIN et M. MASSON,

Groupe « Versailles Familles Avenir »

M. BOUGLE (sauf délibérations 2018.02.20 et 21),

Absents excusés :

Groupe « Liste d'Union pour Versailles »

Mme BEBIN a donné pouvoir à M. NOURISSIER,
Mme MELLOR a donné pouvoir à Mme BOELLE,
M. PERIER a donné pouvoir à Mme LEHERISSEL,
Mme ROUCHER a donné pouvoir à Mme DE CREPY,
M. LEVRIER a donné pouvoir à M. PAIN,
Mme HAJJAR a donné pouvoir à Mme CHAUDRON,
M. LINQUIER,
Mme WALLET,

Groupe « Le Progrès pour Versailles »

M. BAICHERE,

Groupe « Versailles Familles Avenir »

Mme D'AUBIGNY a donné pouvoir à M. BOUGLE,

Non inscrit

M. SIMEONI a donné pouvoir à M. PEREZ.

Secrétaire de séance : M. ANGLES

Date de la convocation : 8 février 2018

Date d'affichage du compte-rendu : 16 février 2018

Nombre de conseillers en exercice : 53

N° de l'ordre du jour : 2018.02.01

Service instructeur : direction des finances – GG/BC

☞ M. Nourissier, rapporteur, donne lecture du rapport de présentation

**Débat d'orientation budgétaire portant sur le budget de la ville de Versailles
et sur les budgets annexes du service de l'assainissement et du parking Saint-Louis.
Exercice budgétaire 2018.**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2312-1 et D.2312-3 ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment l'article 107 ;

Vu la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 et notamment les articles 13 et 29 ;

Vu le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire et notamment l'article 1^{er} ;

Vu le règlement intérieur du Conseil municipal de Versailles, approuvé par délibération n° 2014.07.93 du 10 juillet 2014 et plus particulièrement l'article 17.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Conseil municipal doit débattre sur les orientations générales du budget primitif, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par son règlement intérieur.

Outre sa transmission au représentant de l'Etat, le rapport sur les orientations budgétaires doit être communiqué également au Président de l'établissement public de coopération intercommunale dont est membre la Commune et doit faire l'objet d'une publication.

Pour nous permettre de débattre des orientations générales 2018, le Conseil municipal est invité à prendre connaissance du rapport ci-joint établi à cet effet.

Ce rapport concerne le budget principal de la Ville ainsi que ses 2 budgets annexes relatifs au service de l'assainissement et au parking Saint-Louis.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à votre adoption :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

de prendre acte que le débat d'orientation budgétaire, sur la base d'un rapport portant sur le budget de la ville de Versailles et sur les budgets annexes du service de l'assainissement et du parking Saint-Louis, a eu lieu, avant le vote des budgets primitifs de l'exercice 2018, qui interviendra au Conseil municipal du 22 mars 2018.

M. le Maire soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil municipal.

Nombre de présents : **42**

Nombre de suffrages exprimés : **44** (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

(2 abstentions du groupe « Versailles Familles Avenir»

et 4 abstentions de Mme Zenon, M. Blanchet, M. Perez et M. Masson).

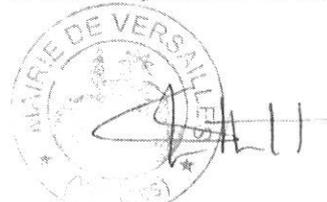
Certifié exécutoire suite à l'affichage le :

16 FEV. 2018

Et à la transmission en Préfecture le :

20 FEV. 2018

Pour le Maire et par délégation,
Le directeur général des services



Olivier BERTHELOT

Résumé de l'acte

078-217806462-20180215-2018_02_01-DE

Numéro de l'acte : 2018_02_01

Date de décision : jeudi 15 février 2018

Nature de l'acte : Délibérations

Objet : Débat d'orientation budgétaire portant sur le budget de la ville de Versailles et sur les budgets annexes du service de l'assainissement et du parking Saint-Louis.
Exercice budgétaire 2018.

Classification : 7.1 - Decisions budgetaires

Rédacteur : Armelle SALVADOR

AR reçu le : 20/02/2018

Numéro AR : 078-217806462-20180215-2018_02_01-DE

Document principal : 2018.02.01 - DOB 2018.pdf

Pièces jointes :

2018.02.01 annexe - DOB 2018.pdf

Historique :

20/02/18 16:03	En cours de création	
20/02/18 16:05	En préparation	Armelle SALVADOR
20/02/18 17:05	Reçu	Armelle SALVADOR
20/02/18 17:06	En cours de transmission	
20/02/18 17:06	Transmis en Préfecture	
20/02/18 17:10	Accusé de réception reçu	